

## Budget Annexe du secteur Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2001 en application de la nomenclature M4

**M. L'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : L'instruction M4, conforme au plan comptable général révisé de 1982, est applicable aux établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. Cette instruction M4 est donc appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour son service des Déchets.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2001 du service Déchets sont les suivants :

### Section d'investissement

- solde des réalisations 2001	- 4 287 310,05 F	- 653 596,20 €
- solde des restes à réaliser 2001	<u>+ 281 526 F</u>	<u>+ 42 918,04 €</u>
	- 4 005 784,05 F	- 610 678,16 €

Le programme d'investissement 2001 fait apparaître au 31 décembre 2001 un besoin d'auto-financement de 4 005 784,05 F (610 678,16 €) qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de 2001.

### Section d'exploitation

- résultat d'exploitation du budget 2000 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2001 (10 296 116,31 F - 5 530 000 F)	4 766 116,31 F	726 589,75 €
- résultat d'exploitation du budget 2001	<u>4 984 258,37 F</u>	<u>759 845,29 €</u>
Excédent de clôture 2001	9 750 374,68 F	1 486 435,04 €

Sur avis favorable de la Commission Environnement - Maîtrise de l'Energie réunie le 18 juin, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du service Déchets une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

**Section d'investissement**

- 10 682 : Réserves facultatives -  
exercice 2002 - autofinancement  
du programme d'équipement 2001 : 610 678,16 € arrondis à 611 000 €

- Financement complémentaire du programme d'investissement 2002

897.2182.95022.32000  
Reconditionnement de 2 BOM 30 000 €

897.2154.95022.32000  
Matériel de lavage des bacs à déchets 10 000 €

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer les opérations précitées se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 651 000 € au chapitre 897/10682.32000 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 997/002.32000.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élève à 835 435,04 €.

**BUDGET DECHETS****Résultat d'exécution du budget 2001**

<b>DECHETS</b>	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2000 (1)</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2001 (2)</b>	<b>Résultat de l'exercice 2001 (3)</b>	<b>Résultat de clôture 2001</b>
Investissement	- 5 461 406,90		1 174 096,85	- 4 287 310,05 (1)+(3)
Exploitation	10 296 116,31	5 530 000,00	4 984 258,37	9 750 374,68 (1)-(2)+(3)
<b>TOTAL</b>	<b>4 834 709,41</b>	<b>5 530 000,00</b>	<b>6 158 355,22</b>	<b>5 463 064,63</b>

**BUDGET DECHETS****Résultat de l'exercice 2001**

DECHETS	Investissement	Exploitation	Total cumulé
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	73 078 007,00	63 936 469,00	137 014 476,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	64 841 297,08	83 429 690,41	148 270 987,49
Réduction de titres	0,00	18 098 909,19	18 098 909,19
Recettes nettes	64 841 297,08	65 330 781,22	130 172 078,30
Restes à réaliser	3 556 946,00		3 556 946,00
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales	67 779 371,00	63 608 244,00	131 387 615,00
Engagements	77 523 422,87	66 920 465,14	144 443 888,01
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	74 248 002,87	66 920 465,14	141 168 468,01
Annulation de mandats	10 580 802,64	6 573 942,29	17 154 744,93
Dépenses nettes	63 667 200,23	60 346 522,85	124 013 723,08
Dépenses engagées non mandatées	3 275 420,00		3 275 420,00
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	1 174 096,85	4 984 258,37	6 158 355,22
Déficit			
<b>Restes à réaliser</b>			
Excédent	281 526,00		281 526,00
Déficit			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2002.